

Comité syndical du 03 décembre 2024  
À 19h00, à la salle du conseil de la Mairie de Druillat

Convocation du 27 novembre 2024



Comité syndical du 03 décembre 2024

## Procès-verbal valant compte-rendu

Accusé de réception en préfecture  
001-200078004-20250128-20250128-01-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2025  
Date de réception préfecture : 03/02/2025

# PROCÈS-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU

## Comité syndical

du mardi 03 décembre 2024 à 19h30  
à la salle du conseil de la Mairie de Drullat

Convocation du 27 novembre 2024

Sous la présidence de M. Alain SICARD

Sont présents : 20 titulaires sur 37

02 suppléants

03 pouvoirs

= 25 votants

Représentant 06 Intercommunalités sur 07

Secrétaire de séance : M. Daniel BÉGUET (CCPA)

**20 Titulaires présents :** **CCDombes** : Dominique LAMY ; **CCPA** : Alain BEL (à partir du point n°3), Daniel BÉGUET, Hélène BROUSSE, Philippe DEYGOUT, Bernard GUERS, Jean PEYSSON, Marie-Céline RAY, Fabien THOMAZET ; **CCRAPC** : Béatrice de VECCHI, Michel FLOQUET, Alain SICARD ; **HBA** : Dominique DELAGNEAU, Noël DUPONT, Stéphane MARTINAND (à partir du point n°4), Fabrice MONACI, Étienne RAVOT ; **GBA** : Marc BAVOUX, Bernard PRIN ; **TEC** : Rémy BUNOD.

**02 Suppléants présents :** **CCPA** : Gabriel FOURNIER, Jean-Marc RIGAUD.

**01 Titulaire excusée avec suppléant :** **CCPA** : Gisèle LEVRAT est suppléée par Gabriel FOURNIER.

**03 Titulaires excusés avec pouvoir :** **CCPA** : Jean-Pierre GAGNE donne pouvoir à Alain SICARD, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE donne pouvoir à Daniel BÉGUET. ; **TEC** : Jean-Luc GUÉRIN donne pouvoir à Rémy BUNOD.

**03 Titulaires excusés :** **HBA** : Alain AUBOEUF, Marianne DUBARE ; **CCRAPC** : Frédéric MONGHAL.

**02 Suppléants excusés :** **CCRAPC** : Éric TEYSSIER, Jean-Michel BOULME.

**12 Titulaires absents :** **CCPA** : Estelle BARBARIN, Gilbert BOUCHON, Florian MALARD, Gilles MARAND ; **HBA** : Laurent COMTET, Sébastien GUINET, Julien ISSARTEL ; **GBA** : Danielle GUILLERMIN ; **CCDombes** : Jean-Pierre HUMBERT ; **CCPJ** : Claude GRÉA.

## Ordre du jour

PRÉAMBULE.....	2
ADMINISTRATIF.....	3
1. Installation d'un nouveau délégué Haut-Bugey Agglomération.....	3
2. Installation d'un nouveau délégué Communauté de communes de la Dombes.....	3
3. Approbation du compte-rendu du 02 juillet 2024.....	3
4. Compte-rendu des bureaux et décisions prises par délégation.....	4

FINANCES.....	5
5. Ouverture de crédit d'investissement 2025.....	5
6. Demande de subventions pour l'animation 2025.....	6
7. Demande de subventions pour l'état des connaissances sur les systèmes karstiques du bassin Ain aval et ses affluents.....	6
8. Demande de subventions pour l'installation du futur siège du SR3A à Neuville-sur-Ain....	7
9. Remboursement des frais de déplacement 2025.....	8
TECHNIQUE :.....	9
10. Programmation 2025.....	9
11. Établissement de servitudes d'utilité publique sur les systèmes d'endiguement du SR3A .....	11
RESSOURCES HUMAINES :.....	13
12. Tableau des emplois permanents.....	13
AUTRES.....	14
13. Rencontre annuelle avec les présidents des EPCI membres.....	14
14. Appel à candidature aux Commissions.....	14
15. Point d'avancement du futur siège du SR3A.....	14
16. Questions diverses.....	15
CLÔTURE DE SÉANCE.....	15
ANNEXES.....	15

## PRÉAMBULE

M. Alain SICARD, président du SR3A, remercie M. le Maire Jean-Luc ÉMIN et la commune de DRUILLAT pour la mise à disposition de sa salle du conseil.

M. le président énonce les noms des délégués excusés et les pouvoirs pour cette séance du comité syndical.

Le quorum étant atteint, avec 20 présents sur 37 membres actifs, le comité syndical peut valablement délibérer.

M. Daniel BÉGUET est désigné secrétaire de séance.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour. Il annonce les modifications apportées aux notes explicatives de synthèse qui sont :

Page 3 : Le prochain bureau aura lieu le 06 janvier 2025 et non le 02 décembre 2024.

Pages 7 et 8 relatives à la « Programmation 2025 » :

1<sup>er</sup> § : premier trimestre 2025 et non 2024.

tableau : Mise à jour des actions pour la prévention des inondations

Page 9 concernant les servitudes d'utilité publique sur les systèmes d'endiguement :

Mise à jour du tableau en ajoutant les linéaires et les niveaux de protection

## ADMINISTRATIF

### 1. Installation d'un nouveau délégué Haut-Bugey Agglomération

**CONSIDÉRANT** la délibération n° 2024114 du 08 octobre 2024, en annexe, de Haut-Bugey Agglomération modifiant les désignations des délégués la représentant au sein du SR3A,

M. Fabrice MONACI, maire de Sonthonnax-la-Montagne, a été désigné délégué titulaire à l'unanimité en remplacement de M. Jean-Pierre DUPARCHY, démissionnaire.

#### **Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité**

**APPROUVE l'installation** du nouveau délégué titulaire ci-après désigné : **M. Fabrice MONACI**.

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

### 2. Installation d'un nouveau délégué Communauté de communes de la Dombes

**CONSIDÉRANT** la délibération n° 24-263-DE du 14 novembre 2024 de la communauté de communes de la Dombes modifiant les désignations des délégués la représentant au sein du SR3A,

M. Dominique LAMY, maire de Châtillon-la-Palud, a été désigné délégué titulaire à 41 voix pour et 3 abstentions en remplacement de M. Gilles DUBOIS, démissionnaire.

#### **Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité**

**APPROUVE l'installation** du nouveau délégué titulaire ci-après désigné : **M. Dominique LAMY**.

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

### 3. Approbation du compte-rendu du 02 juillet 2024

M. le président soumet à l'assemblée le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du comité syndical qui s'est tenue le 02 juillet 2024 à Oyonnax.

#### **Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité**

**APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 02 juillet 2024.**

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## 4.Compte-rendu des bureaux et décisions prises par délégation

M. le président et les vice-présidents exposent les compte-rendus des travaux des commissions et du bureau depuis le 02 juillet 2024.

Le calendrier des commissions a été le suivant :

- La commission « Suivi stratégie, prospective et observatoire » : 20 septembre et 15 novembre 2024 (prochaine séance le 17 janvier 2025)
- La commission « Finances » : 02 septembre 2024 (prochaine séance le 06 janvier 2025)
- Le bureau exécutif s'est réuni les 02 septembre, 07 octobre et 04 novembre 2024.  
La prochaine réunion se tiendra le 06 janvier 2024.

Depuis le 02 juillet 2024, les décisions prises par délégation (devis supérieurs à 4 000 € HT) au **président** sont précisées ci-dessous.

Date de signature	Opération	Prestataire	Attribution € HT
02/07/24	Réhabilitation de la Ferme Guichard à Plateau-d'Hauteville	SARL FP-ETC	8 400,00 €
09/07/24	Gestion des sédiments sur Lange-Oignin	TEMA	14 041,30 €
25/07/24	Actualisation d'une cartographie exhaustive de la végétation aquatique du lac de Nantua	SIALIS	19 585,00 €
29/07/24	Mission de contrôle technique du bâtiment des futurs locaux SR3A à Neuville-sur-Ain	APAVE	5 906,00 €
05/08/24	Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation d'un bâtiment à Neuville-sur-Ain – futur siège du SR3A	ART'BEL	106 998,00 €
26/08/24	Reconnaissance géotechnique des berges du Buizin	ABO-ERG	26 155,00 €
09/09/24	Restauration hydroécomorphologique de la Doye de Montagna à Montlainsia	TEREO	32 367,50 €
09/09/24	Restauration hydroécomorphologique du ruisseau des 7 Fontaines et du complexe humide de la Prairie de Praille à Véria et Graye-et-Charnay	TEREO	56 710,00 €
30/09/24	Établissement d'une base de données des enjeux sur le territoire du SR3A	Scalvo Études consulting	40 000,00 €
21/10/24	Étude historique et plan de pose de repères de crues	SARL FP-ETC	12 000,00 €
15/11/24	Entretien des ouvrages hydrauliques	YM Entreprise	13 789,53 €

**Après délibération, le comité syndical,**

**PREND ACTE des compte-rendus des travaux de la commission** « Suivi stratégie, prospective et observatoire » et « Finances »

**PREND ACTE des compte-rendus du bureau exécutif.**

**PREND ACTE des décisions prises par délégation au président.**

---

**FINANCES**

**5. Ouverture de crédit d'investissement 2025**

**CONSIDÉRANT** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du premier trimestre 2025 et faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente,

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité**

**AUTORISE le président à faire application de cet article** pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024 et ce avant le vote du budget primitif 2025 selon les crédits suivants :

<b>Chapitres</b>	<b>BP2024</b>	<b>25,00 %</b>
20 immobilisations incorporelles	1 460 078,31 €	365 020 €
21 immobilisations corporelles	580 000,00 €	145 000 €
2312 immobilisations en cours	480 376,20 €	120 094 €
2315 immo en cours – Installations techniques	52 600,00 €	13 150 €
2318 immobilisations en cours – Autres	1 748 981,18 €	437 245 €
<b>Total pour information</b>	<b>4 322 035,69 €</b>	<b>1 080 508,92 €</b>

**AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer** tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## 6. Demande de subventions pour l'animation 2025

M. le président rappelle que le SR3A s'appuie, pour atteindre ses missions de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et ses missions complémentaires, sur une équipe d'animation :

- prévention des inondations,
- restauration des milieux aquatiques,
- gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau,
- animation territoriale,
- communication,
- coordination.

De plus, le SR3A donne les moyens techniques et financiers à la CLE (Commission Locale de l'Eau) pour le suivi de la mise en œuvre du SAGE de la Basse vallée de l'Ain.

Ses missions peuvent bénéficier d'un soutien financier.

### Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité

**AUTORISE le président à déposer les demandes de subventions** auprès de l'Agence de l'eau pour l'**animation 2025 du SR3A et de la Commission locale de l'eau** de la Basse vallée de l'Ain.

**AUTORISE le président à déposer une demande de subvention** auprès de l'État pour l'**animation du PAPI en 2025**.

**AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer** tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## 7. Demande de subventions pour l'état des connaissances sur les systèmes karstiques du bassin Ain aval et ses affluents

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Ain Aval et Affluents et de la mise en place du programme d'actions issu de l'étude prospective d'adaptation au changement climatique « Ain Aval 2050 », une étude d'amélioration des connaissances des systèmes karstiques est prévue sur le bassin Ain aval et ses affluents.

En effet, une aggravation des assèchements des cours d'eau et des problèmes d'approvisionnement en eau potable sont observés ces dernières années sur le territoire karstique du bassin.

Cette étude présentera les 3 aspects suivants :

1. Compilation des données existantes ;
2. Identification des ressources karstiques à forts enjeux pour les milieux aquatiques et pour l'alimentation en eau potable ;
3. Proposition d'investigations complémentaires.

Des aides de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Conseil départemental de l'Ain seront demandées pour débiter l'étude au premier semestre 2025.

### **Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité**

**AUTORISE** le président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Ain ;

**AUTORISE** le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## **8. Demande de subventions pour l'installation du futur siège du SR3A à Neuville-sur-Ain**

Inscrit dans la loi de finances 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », a pour objectif d'aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Pour atteindre les grands objectifs fixés à l'échelle nationale et ainsi répondre aux défis climatiques, énergétiques et environnementaux, le Fonds vert finance des actions de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

D'autre part, avec la mise en place des « Pactes de territoire », le Département de l'Ain conforte son rôle de partenaire de proximité des collectivités et renforce son soutien aux projets d'investissement du territoire. Le Département de l'Ain a décidé de renouveler son engagement en instaurant une deuxième génération de Pactes sur la période 2024-2026.

Pour la réhabilitation de son futur siège à Neuville-sur-Ain, le SR3A souhaite mobiliser :

- d'une part, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert), au travers de son axe 1 « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »,
- et d'autre part, le Département de l'Ain, via ses Pactes de territoire.

Le projet consiste à rénover un ancien bâtiment du domaine de Thôl sur la commune de Neuville-sur-Ain afin d'installer le siège du syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents.

Ce projet permettra au syndicat de disposer d'un cadre de travail central sur son bassin versant d'intervention et de réhabiliter un bâtiment désaffecté et dégradé dans un îlot qui a déjà fait l'objet d'autres réhabilitations publiques.

Les dépenses prévisionnelles liées à cette opération pour l'année 2024-2025 pourraient se répartir de la manière suivante entre le SR3A, le Fonds vert et le Conseil Départemental de l'Ain :



SOURCES	MONTANT H.T	TAUX
Fonds propres du SR3A	200 000 €	16 %
Emprunts par le SR3A	354 958 €	29 %
<b>Sous-total autofinancement</b>	<b>554 958 €</b>	<b>45 %</b>
Fonds vert	493 296 €	40 %
Conseil départemental 01 – Investissement structurant	184 986 €	15 %
Autres		
<b>Sous-total subventions publiques</b>	<b>678 282 €</b>	<b>55 %</b>
<b>TOTAL H.T PROJET</b>	<b>1 233 240 €</b>	<b>100 %</b>

**Après délibération, le comité syndical, à 2 voix contre et 1 abstention,**

**DÉCIDE de demander, au titre du Fonds vert, le complément de subvention jusqu'à 40 %** du montant des dépenses selon les plans de financements présentés ci-dessus.

**DÉCIDE de demander, au titre des aides du Département de l'Ain sur les projets structurants, le complément de subvention jusqu'à 15 %** du montant des dépenses selon les plans de financements présentés ci-dessus.

**AUTORISE le président, ou un vice-président, à solliciter le cas échéant d'autres sources de financement.**

**AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer** tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## **9. Remboursement des frais de déplacement 2025**

M. le président informe que les agents peuvent être amenés exceptionnellement à utiliser leur véhicule personnel pour des déplacements dans le cadre de leurs missions en 2025.

M. le président propose d'indemniser ces frais de déplacements, conformément aux dispositions réglementaires.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,**

**AUTORISE le président à indemniser** les frais de déplacement, conformément aux dispositions réglementaires,

**AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer** tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## TECHNIQUE :

### 10.Programmation 2025

M. le président informe que le Conseil départemental de l'Ain demande de transmettre un dossier unique de demande d'aide financière au titre des aménagements, restauration et renaturation des cours d'eau et leurs annexes, pour le 15 décembre 2024. Ceci afin d'être proposé au vote de l'assemblée départementale, au cours du premier trimestre de l'année 2025.

Aussi, les différentes étapes de la programmation des projets du SR3A sont :

- décembre « année n-1 » : programmation de « l'année n » pour dépôt des dossiers de demande de subvention, les montants totaux par projet sont présentés ;
- janvier « année n » : débat d'orientation budgétaire « année n », les montants annuels par projet sont estimés ;
- mars « année n » : budget primitif « année n », les montants annuels par projet sont inscrits.

Le projet de programmation a fait l'objet du travail conjoint des commissions du SR3A.

La programmation est synthétisée comme suit :

Catégorie	Type d'actions	Détails action
<b>GEMA</b>	Travaux	- Oignin – Izernore - Val Suran – 1ère tranche - Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve
	Études	- Lône Port de Loyes - Brive-Pernaz + rivières sauvages - Doye de Montagna + 7 fontaines
<b>GEMA - ZH</b>	Travaux	- ZH Heyriat - Travaux d'entretien ZH ENS et hors ENS
	Études	- Plans de gestion Praille, Thézillieu, Jarine, Dovray, 3 Rivières, Dessous Roche...
<b>Prévention des inondations</b>	Études	-Régularisation des systèmes d'endiguement -Engagement et suivi du programme PAPI (PEP)

Catégorie	Type d'actions	Détails action
<b>Stratégie</b>	Ain aval 2050	
	Élaboration Contrat « Eau et climat »	
	SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation CLE (Commission Locale de l'Eau)</li> <li>- Tableau de bord de suivi</li> <li>- Analyse dossiers - avis</li> </ul>
	SAGE Extension	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la gouvernance</li> <li>- État initial</li> <li>- Concertation</li> <li>- Études complémentaires : actualisation Zone Stratégique d'Alimentation en Eau Potable (ZSAEP) et Karst</li> </ul>
	EBF Albarine et rivière d'Ain	
	PGSZH	Finalisation du plan
	PPA	

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,**

**APPROUVE la programmation 2025,**

**RAPPELLE que le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif préciseront la programmation définitive** en fonction des moyens humains et financiers disponibles,

**AUTORISE le président à déposer les demandes de subventions** les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers conformément au plan de financement de chacune des opérations,

**AUTORISE le président à déposer les dossiers réglementaires** au titre du Code de l'environnement et de signer les conventions afférentes à ce programme.

**AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer** tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## 1.1.Établissement de servitudes d'utilité publique sur les systèmes d'endiguement du SR3A

**VU** les statuts en vigueur du SR3A et notamment sa compétence GEMAPI, item 5 « défense contre les inondations ».

**VU** l'article L.566-12.2 du Code de l'environnement relatif à la création de servitudes sur les terrains d'assiette, ou d'accès à des ouvrages construits en vue de prévenir les inondations,

**CONSIDÉRANT** que la maîtrise foncière des ouvrages de protection contre les inondations est une obligation pour le gestionnaire des ouvrages,

Le SR3A, par délibérations des comités syndicaux des 20 juin 2023, 10 octobre 2023 et 12 décembre 2023, a retenu 6 ouvrages (5 systèmes d'endiguements et 1 aménagement hydraulique) comme ouvrage assurant un rôle de protection contre les crues sur son territoire. À ce titre, et conformément au décret n° 2015-526, des demandes de régularisation de ces systèmes d'endiguement et d'aménagement hydraulique ont été déposées en juin et décembre 2023.

Les ouvrages et leurs caractéristiques sont rappelés dans le tableau ci-dessous.

Nom	Communes	Linéaire	Niveau de protection	Zone protégée (personnes)
SE de Bottières et Morette	Saint-Jean-le-Vieux Pont-d'Ain Ambronay Varambon	3 500 m	de Q 5 à Q 20	2000
SE de la Sarsouille	Oyonnax	800 m	Q 10	750
SE du bras de décharge de l'Oignin	Brion	1 200 m	Q 10	40 (70 pers. indirectement)
SE des Léchères	Brion	600 m	de Q 10 à Q 30	150
SE de Montréal-la-Cluse	Montréal-la-Cluse	1 800 m	de Q 10 à Q 30	800
AH du Borrey	Maillat	100 000 m <sup>3</sup>	entre Q 2 et Q 10	Pas de zone associée (AH)

\* Q = débit. Une crue biennale (Q 2) est une crue qui a une probabilité d' 1/2 de se produire en une année.

Q5 : débit de crue de retour quinquennale (soit 1 risque sur 5 sur l'année)

Q10 : débit de crue de retour décennale (soit 1 risque sur 10 sur l'année)

Q50 : débit de crue de retour cinquantennale (1 risque sur 50 sur l'année)

L'autorité compétente GEMAPI, gestionnaire de ces ouvrages, doit prouver aux services de l'État la libre disposition des ouvrages, de leurs terrains d'assises et des accès à ceux-ci.

Afin d'apporter les premiers justificatifs aux services de l'État, des conventionnements de mise à disposition des terrains d'assises des ouvrages ont été passés avec les communes concernées pour les parcelles publiques. Le SR3A a amorcé une réflexion sur l'instauration de servitudes d'utilité publique lors de la réunion du bureau exécutif du 02 mai 2023.

L'instauration d'une servitude d'utilité publique fondée sur l'article L.566-12-2 du Code de l'environnement permet d'assurer en tout temps et de façon pérenne la conservation des ouvrages existants construits en vue de prévenir des inondations, de réaliser des ouvrages complémentaires, de maintenir l'ouvrage en bon état de fonctionnement en permettant au SR3A d'accéder à l'ouvrage et de réaliser les travaux nécessaires.

Ces servitudes imposent également aux propriétaires de s'abstenir de toute action pouvant nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la surveillance des ouvrages (travaux, terrassements, plantation arborée et arbustive).

Ces servitudes seront annexées aux documents d'urbanisme.

Sur les ouvrages retenus par le SR3A, les servitudes d'utilité publique concernent 184 parcelles pour une superficie de 29 hectares réparties de la façon suivante :

- 85 parcelles privées pour 63 propriétaires
- 99 parcelles publiques (communes, HBA et SR3A)

En vue de l'instauration de ces servitudes, un dossier d'enquête publique a été établi, et une réunion d'information publique s'est tenue le 23 septembre 2024 à Montréal-la-Cluse.

Les pièces constitutives du dossier d'enquête publique conjointe à l'instauration de servitudes d'utilité publique et d'enquête parcellaire sont les suivantes :

- Notice explicative du projet et plan de situation,
- Plans parcellaires,
- États parcellaires désignant les propriétaires concernés par l'enquête.

**Après délibération, le comité syndical, à 1 voix contre,**

**APPROUVE la mise en œuvre de la procédure d'instauration de la servitude d'utilité publique** au titre de l'article L.566-12-2 du Code de l'environnement.

**APPROUVE le dossier d'enquête publique** conjointe relative à l'instauration de servitude d'utilité publique et d'enquête parcellaire.

**AUTORISE le président du SR3A à solliciter** auprès de la Préfecture de l'Ain **l'ouverture de l'enquête parcellaire ainsi que de l'enquête publique** en vue de l'instauration d'une servitude publique sur les ouvrages gérés par le SR3A.

AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## RESSOURCES HUMAINES :

### 12. Tableau des emplois permanents

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article n° 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article n° 3-3,

**VU** la délibération du tableau des emplois permanents approuvé lors du comité syndical du 26 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du futur recrutement au poste de chargé(e) de mission « Marchés publics/Ressources Humaines », à temps complet, en emploi permanent, il y a lieu de créer un poste de rédacteur – filière administratif,

**CONSIDÉRANT** le recrutement d'un agent au poste de chargé(e) de projet « Communication », en emploi non permanent pour accroissement d'activité, suite à l'absence de l'agente chargée de projet « Communication » placée en congé pour maladie ordinaire depuis le 26 août 2024, poste à pourvoir à compter du 31 janvier 2025, sur un emploi de type CDD de 6 mois, sur un grade d'emploi contractuel de catégorie B de la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale,

#### Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

**ACCEPTE de recruter** pour les besoins du service, **un agent** au cadre d'emploi des rédacteurs à temps complet, **au service administratif**,

**ACCEPTE de recruter** pour les besoins du service, **un agent** au cadre d'emploi rédacteur, contractuel de catégorie B, emploi non permanent, type CDD de 6 mois, **au service communication**,

**PREND ACTE** de la mise à jour le tableau des emplois permanents comme suit :

EMPLOIS	NOMBRE	CADRE D'EMPLOIS	POSTE POURVU Au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Dont temps non complet	Dont temps partiel pour information
FILIERE ADMINISTRATIVE	3	Attaché	3	1	
	3	Rédacteur	0		
	3	Adjoint administratif	2		1
FILIERE TECHNIQUE	10	Ingénieur	10		1
	4	Technicien	2		
	1	Adjoint technique	0	(2h)	

**AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document** à intervenir dans le cadre de cette affaire.

## AUTRES

### 13. Rencontre annuelle avec les présidents des EPCI membres

M. le président informe le comité syndical qu'il prévoit de rencontrer avec M. Matthieu MOËS, DGS du SR3A, l'ensemble des présidents des EPCI membres. Ceci afin de présenter l'activité du syndicat (programmation et bilan) et d'évoquer la construction d'un futur contrat « eau et climat » pour lequel le SR3A est identifié comme porteur par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Dans l'attente de précisions sur le contenu et les aides possibles pour le SR3A et ses EPCI au travers de ce contrat, ce projet fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain comité syndical.

### 14. Appel à candidature aux Commissions

- **Prévention des inondations (création)**

- |                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| - Sébastien GUINET | - Hélène BROUSSE   |
| - Marie-Céline RAY | - Gabriel FOURNIER |
| - Michel FLOQUET   | - Alain SICARD     |

- **Stratégie** (autres EPCI que CCPA déjà très représentée)

- **Finances** (1 place)

M. Dominique LAMY se propose pour remplacer M. Gilles DUBOIS à la commission « Finances ».

- **Travaux** (1 place pour RAPC, GBA, Dombes ou Portes du Jura)

### 15. Point d'avancement du futur siège du SR3A

La définition au stade APD (avant-projet détaillé) du projet d'implantation du futur siège du SR3A sur le site de Thôl à Neuville-sur-Ain a été présentée au comité de pilotage du 26 novembre 2024.

La prochaine étape consiste à établir le projet (PRO) qui sera la base du dépôt de permis de construire et devra être déposé avant la fin de l'année 2024.

Les plans et coupes du projet ont été présentés en séance du comité syndical.

L'avancement de ce projet fera l'objet d'une présentation à chaque réunion du bureau et de l'équipe du SR3A.

## 16. Questions diverses

---

### CLÔTURE DE SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour sont traités, **la séance est levée à 21 heures.**

Le prochain comité syndical se tiendra le **mardi 28 janvier à Neuville-sur-Ain.**

Les **suivants** sont prévus les mardis :

- 18 mars
- 17 juin
- 14 octobre
- 2 décembre

Les **lieux** restent à définir. Si vous souhaitez accueillir le comité syndical, merci de nous en faire part.

M. le président remercie la commune de Druillat et son maire, M. Jean-Luc ÉMIN, les membres du comité syndical et les agents du SR3A.

Les participants sont invités à partager un verre de l'amitié.

---

### ANNEXES

01. Délibération du 08 octobre 2024 désignant nouveau délégué HBA
  02. Délibération du 14 novembre 2024 désignant nouveau délégué CCDombes
  03. Procès-verbal valant compte-rendu du 02 juillet 2024 ([en ligne](#))
-



Approuvé le 28 janvier 2025 à Neuville-sur-Ain

Le président du SR3A,  
M. Alain SICARD

Le secrétaire de séance,  
M. Daniel BÉGUET



Retrouvez les précédents compte-rendus de séance sur le site internet du SR3A via

<https://www.ain-aval.fr/espace-delegues-syndicaux/>

Retrouvez également toute l'actualité du SR3A sur les réseaux sociaux



<https://fr-fr.facebook.com/sr3ainavalaffluents/>

<https://www.instagram.com/ainavalaffluents/>

<https://www.linkedin.com/company/syndicat-de-la-riviere-d-ain-aval-et-affluents/>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**SEANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2024**

Le mardi 8 octobre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mercredi 2 octobre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
59	2	9	8

**Présents** : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BEY, M. BORGEOT, M. BOURGEOIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

**Excusés** : M. HARMEL, M. ARMETTA.

**Absents** : M. AKHLAFA, M. de LEMPS, M. DUPONT Noël, M. ISSARTEL, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN.

**Pouvoirs** : Mme ANTUNES (pouvoir à Mme PITTI), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), Mme SERRE (pouvoir à M. THOMASSET), Mme VOLAN (pouvoir à Mme BEY).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Dominique BEY, Secrétaire de séance.

**Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) -  
Remplacement d'un délégué titulaire de Haut-Bugey Agglomération.**

**Rapporteur : M. MOURLEVAT**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 Haut-Bugey Agglomération (HBA) adhère au Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) dont l'objet est de préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques, prévenir les inondations ainsi qu'assurer la gestion intégrée de l'eau naturelle à l'échelle des bassins versants de son territoire par la mise en œuvre de missions liées, entre autres, à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation (GEMAPI).

Les statuts du SR3A prévoient en leur article 7 la composition du comité syndical au sein duquel HBA est représentée par 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants, qui ont été désignés par délibération du 23 juillet 2020.

Par courrier du 5 septembre 2024, M. Jean-Pierre DUPARCHY, délégué titulaire de HBA au SR3A, a souhaité, pour des raisons personnelles, démissionner de cette représentation. Aussi, il convient de procéder à son remplacement.

Conformément à l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ».

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote pour la nomination des délégués pour siéger au sein du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents, doit se faire au scrutin secret.

Après appel à candidatures, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller à l'appel de son nom, remet fermé, dans l'urne, son bulletin de vote.

**Candidat :**

**- M. Fabrice MONACI**

- Par 67 voix pour, M. Fabrice MONACI est déclaré délégué titulaire de Haut-Bugey Agglomération pour siéger au sein du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A).

Cette désignation est valable pour la durée du mandat de l'Assemblée.

Fait à Oyonnax, le 9 octobre 2024.

Le Président,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Feuille  
N°

Objet de l'acte : Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) -  
Remplacement d'un délégué titulaire de Haut-Bugey Agglomération.

Date de décision: 08/10/2024

Date de réception de l'accusé 10/10/2024  
de réception :

Numéro de l'acte : 081024\_2024114

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241008-081024\_2024114-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1

Institutions et vie politique

Election executif

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 4-SR3A-remplacement-delegue-tit.pdf ( 99\_DE-001-200042935-  
20241008-081024\_2024114-DE-1-1\_1.pdf )



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20241114-DELIB-24-263-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 14 NOVEMBRE 2024

Nombre de  
membres :

En exercice : 59

Présents : 36

Pouvoirs : 8

Votants :41

Date de  
convocation et  
d'affichage :  
8 novembre 2024

Numéro :  
D20241114\_263

Objet :  
Désignation de  
représentants au  
Syndicat de la  
Rivière d'Ain, Aval  
et Affluents (SR3A)

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la  
Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace  
Noël Ravassard à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle  
DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x	I.DUBOIS
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	JP. COURRIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DEFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

Communauté de Communes de la Dombes  
100, avenue Foch - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne  
04 28 36 12 12 - contact@ccdombes.fr





MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x	
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALLIER	x	20/11/2024
	Rachel	RIONET	x	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x	
	Evelyne	ESCRIVA		x
	Pascal	GAGNOLET	x	
	Claude	LEFEVER	x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x	
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x
	Martine	MOREL-PIRON		x
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x	L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x	
	François	MARECHAL	x	
	Marie Anne	ROUX		x
	Didier	FROMENTIN	x	
	Agnès	DUPERRIER	x	
VILLETTE SUR AIN	Jacques	LIENHARDT		x
	Jean-Pierre	HUMBERT		x

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Lors du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Communauté de Communes de la Dombes ont été désignés pour le SR3A :

Délégués titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre HUMBERT
- Monsieur Gilles DUBOIS

Délégués suppléants :

- Madame Françoise MORTREUX
- Monsieur Thierry JOLIVET

M. Gilles DUBOIS n'étant plus conseiller municipal, il est proposé au Conseil Communautaire désigner un nouveau délégué titulaire.

M. LAMY propose sa candidature en tant que délégué titulaire.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024  
Publication : 20/11/2024

Nombre de votants	44
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	3
Nombre de suffrages exprimés	41
Majorité absolue	23

Monsieur LAMY obtient 41 voix.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De désigner** Monsieur Dominique LAMY en qualité de délégué titulaire au Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et Affluents (SR3A).

Ainsi fait et délibéré, le 14 novembre 2024

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS





**Contact :**

**Matthieu MOËS**, Directeur Général des Services  
**Anne-Claude FERRY**, Directrice adjointe Stratégie

04 74 37 42 80 – [contact@ain-aval.fr](mailto:contact@ain-aval.fr)